

## Compte rendu du comité syndical du lundi 10 juillet 2014 à CAZALS

### Etaient présents :

MM. MAFFRE Christian (*Président*), BASTIÉ Cécile, BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, BROENS Geneviève, CABIANCA Angélo, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, COUDERC Anne-Marie (*représentant Patrick SUDRES*), CRAÏS Gérard (*représentant Rémy SOUPA*), DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, MASSAT André, MICALET Georges, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, PISANI Pierre (*représentant Éric MASSIP*), QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, RICARD Jacques (*représentant Jacques CALMETTES*), ROUZIES Guy, TILLON Georgette, TSCHOCKE Christian.

### Etaient absents avec pouvoir :

MM. BULFONI Hervé (*pouvoir à Georges MICALET*).

### Etaient absents excusés :

MM. VIROLLE Alain.

### Etaient également présents :

Philippe DARBOIS (*directeur*) et l'ensemble de l'équipe du Pays Midi-Quercy

M.HERVIOU, Maire de Cazals, a introduit la séance, en faisant une présentation de la Commune et notamment de ses dynamiques démographiques depuis un siècle.

M.MAFFRE Christian a remercié Monsieur le Maire pour l'accueil chaleureux proposé aux membres du Comité syndical du PMQ.

## I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

\* Validation du compte-rendu du Comité syndical du 22 mai 2014 à Nègrepelisse

\* Désignation d'un secrétaire de séance

M.HERVIOU , Maire de Cazals, a été désigné secrétaire de séance

\* Présentation des missions du Syndicat Mixte du PMQ par l'équipe technique du Syndicat : voir le power point projeté en séance (en fichier joint)

\*

L'ensemble de l'équipe du SM PMQ a présenté individuellement ses missions exercées au sein du SM PMQ durant une heure environ, en s'appuyant sur un power point qui est joint (fichier joint).

\* Composition des commissions du Syndicat Mixte du PMQ et des référents thématiques : voir tableaux joints

Les 4 Communautés de communes ont été conviées à préparer cette désignation de représentants aux 4 commissions du SM PMQ (Aménagement du territoire-environnement-développement durable ; Habitat-vie sociale ; Développement économique durable ; Finances

et administration) et aux 9 comités thématiques existants.(urbanisme/environnement; Plan Climat; habitat-cadre de vie-foncier ; politique culturelle dont inventaire du patrimoine ; Animation vie sociale; communication institutionnelle ; emploi-formation insertion - PLIE ; agriculture-circuits courts bio ; tourisme)

*Voir en annexe du compte-rendu « Les thématiques coordonnées par le SM PMQ : référents désignés »*

*M.PEZOUS a signalé que la Communauté de communes Quercy –Vert fera passer prochainement la liste des référents.*

Les 4 commissions se réuniront à la rentrée afin de désigner un président et de prendre connaissance des thématiques rattachées (pour les commissions 1-2-3) .Il sera utilement évoqué l'élaboration de la candidature LEADER et le renouvellement de la Convention Territoriale pour la période 2014-2020.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

**Objet : Composition des commissions du Syndicat Mixte du Pays M-Q**

Sur la proposition du Président, le comité syndical doit procéder à la désignation des membres des quatre commissions pour avancer dans le fonctionnement du Pays Midi-Quercy et notamment dans l'élaboration du Contrat de Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président suggère la règle suivante :

- 4 membres par EPCI et par commission
- 1 présidence par EPCI

Le comité syndical valide cette règle et procède à la désignation des membres des commissions.

**Commission 1 : Aménagement du territoire – Environnement-développement durable**

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Quercy Caussadais	Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Quercy Vert
DURAND Daniel	BERTELLI J-Claude	COURTIN Lionel	LASFARGEAS Thierry
ROMANO J-Claude	DONNADIEU J-Louis	TSCHOCKE Christian	RIGAUD Marion
BONSANG Gilles	JEANJEAN Claude	TILLON Georgette	CABIANCA Angélo
LAFON Cécile	AGUILAR Martine	PISANI Pierre	ARLANDES Régis

**Commission 2 : Habitat – Vie sociale – Culture**

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Quercy Caussadais	Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Quercy Vert
DURAND Daniel	COUDERC Anne-Marie	BAUDOUX Patricia	ROQUES Damien
LAMERA Emeline	PAGÈS Yves	DANTHEZ Florence	OROPA-ALLASIA Chantal
KERESTEDJAN Frédéric	BROENS Geneviève	PERN-SAVIGNAC Fabienne	BONNET Cécile
MARTINEZ Ghislaine	ROUMIGUIÉ J-Michel	ANNE Michelle	ALAUX Françoise

**Commission 3 : Développement économique durable**

Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Quercy Caussadais	Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Quercy Vert
MAFFRE Christian	SOULIÉ Jacques	MICALET Georges	DARRIGAN Catherine
HERVIOU Max	DEGRANDE Martine	SERRA Gabriel	PIDOFF Nadine
BENAVENT J-Pierre	ROUZIÈS Guy	TOURREL Pierre	BROUCHET Nadine
FABRE Christian	COUSTEILS Jacques	PITON Stéphane	REGAMBERT

			Michel
<b>Commission 4 : Finances – Administration</b>			
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Quercy Caussadais	Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Quercy Vert
MASSAT André	BONHOMME François	RAEVEN Pierre	GAILLARD Jean-Luc
FERAL Daniel	HÉBRARD Gérard	SANCHES Antoine	PEZOUS Bernard
BONSANG Gilles	QUINTARD Nadine	SERRA Gabriel	BOYER Gilles
MAFFRE Christian	RIOLS Véronique	DELMAS Michelle	QUATRE Christian

\* **Désignation des délégués locaux à des organismes extérieurs**

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

**Objet : Désignation de délégués locaux à des organismes extérieurs**

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy travaille en partenariat avec des organismes extérieurs et qu'il convient de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour chaque organisme afin de siéger à leurs conseils d'administration.

Le comité syndical approuve ce principe et procède à la désignation des membres :

Organismes	Titulaire	Suppléant
ADE 82	BERTELLI Jean-Claude	RAEVEN Pierre
ADEFPAT	DANTHEZ Florence	PISANI Pierre
DLA 82	PISANI Pierre	DANTHEZ Florence
Relais des Gîtes	BASTIÉ Cécile	JEANJEAN Claude
Association des Pays de M-P	MAFFRE Christian	BONHOMME François
EREF Site de Proximité	PERN-SAVIGNAC Fabienne	FERTÉ Denis
CPPIE Midi-Quercy	TSCHOCKE Christian	DONNADIEU Jean-Louis
Coopérative OZON	FERTÉ Denis	LAFON Cécile
MCEF/MDE	MAFFRE Christian	PERN-SAVIGNAC Fabienne
CNAS	MAFFRE Christian	PISANI Pierre
ARPE	TSCHOCKE Christian	CORRECHER Maurice
CAUE	PEZOUS Bernard	TSCHOCKE Christian

\* **Délibération de principe pour le passage en PETR (cf courrier du Préfet)**

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

**Objet : Transformation du Syndicat Mixte du Pays MQ en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Préfet de Tarn et Garonne concernant le passage du Syndicat Mixte du PMQ en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Ce courrier résulte de l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action

publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui encourage dans les territoires ruraux la création de PETR.

C'est une nouvelle catégorie d'établissement public, constituée par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant.

Il a vocation à élaborer un « projet de territoire » pour le compte et en partenariat avec les EPCI le composant, et à favoriser ainsi le développement à l'échelle des bassins de vie dans les domaines économiques, écologique, culturel et social.

Le SM PMQ réunit les conditions pour une transformation automatique en PETR dans les mois qui suivent la notification par le Préfet.

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe positive sur le passage du SM PMQ en PETR dans la mesure où cela s'inscrit dans la continuité du travail entrepris depuis plus de 11 ans. De plus cette transformation permettra de redonner une assise juridique sécurisée à la démarche de Projet « Pays » et d'être pleinement légitime pour contractualiser dans un premier temps sur la période 2014-2020 avec nos partenaires institutionnelles habituelles.

La démarche ascendante, la culture du travailler ensemble, font de ce pôle territorial un outil pertinent et adapté au nouveau contexte institutionnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président,
- **APPROUVE** le passage du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

#### \* Plateforme de dématérialisation des marchés publics : adhésion au CDG82

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

##### **Objet : Dématérialisation des actes réglementaires, actes budgétaires et marchés publics**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Monsieur le Président donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000 € sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission a mis en place deux plateformes dédiées aux collectivités territoriales du département :

- une plateforme homologuée de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité, en concertation avec les services préfectoraux.
- une plateforme de dématérialisation des marchés publics

L'accès à ces services nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et le Centre de

Gestion précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation des plateformes et le coût de chaque service.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec le Préfet de Tarn et Garonne.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

### \* Indemnité allouée au Président du Syndicat Mixte du PMQ

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

#### **Objet : Indemnité de fonction du Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**

Monsieur le Président, après avoir rappelé les dispositions de l'article L.5721-8 et R.5723-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2004-615 du 25 juin 2004 pris en application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, notamment le taux maximal par rapport à l'indice 1015 de la fonction publique, fixe à 12,80% le montant de l'indemnité brute susceptible d'être versée au Président pour les Syndicats Mixtes de 20 000 à 49 999 habitants, au titre de l'indemnité de fonction.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, l'indemnité de fonction du Président sera calculée au taux maximum
- **DIT** que cette indemnité sera mensualisée

### \* Concours du Receveur Syndical - Attribution d'indemnités

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité::

#### **Objet : Concours du Receveur Syndical – Attribution d'indemnité**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **DECIDE**

- de demander le concours du receveur Syndical pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame DELAVAUD Marie-Christine, receveur Syndical
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

### \* Convention territoriale du Pays Midi-Quercy

#### ➤ *Programmation 2014 : calendrier de validation et perspectives post 2014*

M.MALVY Martin a annoncé lors de la Conférence des territoires du 28 mai 2014 au CR MP, le prolongement d'un an des Conventions Territoriales (avenant à la convention 2008-2013), signées avec les 32 Pays en Midi-Pyrénées.

L'exercice 2014 constitue une année de transitoire au cours de laquelle il est proposé aux territoires de procéder à l'élaboration d'un programme opérationnel unique, et ce dans l'attente de la définition des nouveaux dispositifs de contractualisation à partir de 2015.

Actuellement le CR MP a 58 contrats avec les territoires (32 Pays ; 4 PNR ; 9 agglomérations et une métropole ; 12 pôles pyrénéens).

Il souhaite revoir cette politique et passer à environ une trentaine de **Contrat Unique avec des territoires organisés (en PETR en zone rurale)** autour de zone d'emploi « agir pour le développement économique et l'emploi en mobilisant l'ensemble des politiques dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à une échelle pertinente. »

La priorité sera donnée aux projets à maîtrise d'ouvrage communautaire ou supra- communautaire (PETR).

Le Contrat Unique avec un PETR (en zone rurale) devrait prendre le relais en 2015.

*M.FERTE Denis a confirmé la volonté du Conseil Régional MP de conventionner avec des territoires plus conséquents organisés autour de bassins de vie et d'une zone d'emploi. Le PMQ correspond aux critères régionaux*

De fait, un planning assez serré est proposé pour finaliser une programmation 2014 de la convention territoriale PMQ :

- *Envoi des fonds de dossiers des opérations au SM PMQ via les Communautés de communes (ou en même temps) avant le 25 juillet 2014*
- *Comité technique de suivi de la convention territoriale : fin juillet ou fin août 2014*
- *CTCP (Comité territorial de pilotage) : mi-septembre 2014*
- *Comité des financeurs : octobre 2014*
- *Présentation en CP (commission permanente) du CR MP et CG avant fin 2014.*

Les financeurs attirent l'attention sur la nécessité de transmettre des dossiers complets, les projets présentés ayant vocation à être engagés avant la fin 2014.

#### ➤ *Listing de projets repérés par le SM PMQ pour cette programmation 2014 :*

Un certain nombre d'opérations ont été reçus au SM PMQ (directement ou via les EPCI) ces derniers mois, suite notamment à l'appel à projet envoyé aux communes et EPCI en mars dernier. Une liste provisoire a été présentée qui sera amendée en fonction de la complétude des dossiers.

*Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour, pages 30 à 32 « Listing des opérations programmation 2014 ».*

#### ➤ *Bilan synthétique de la convention territoriale (2008-2014)*

Un stagiaire de 3<sup>ème</sup> cycle (M.BONVOISIN Francois-Xavier) réalise actuellement un stage au sein du SM PMQ pour notamment réaliser un bilan quantitatif et qualitatif de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ.

Son rapport devrait être finalisé au cours de l'été.

Une restitution partielle a été proposée durant l'atelier prospective LEADER/PAYS du 09 juillet à Monteils, pour alimenter les réflexions sur le renouvellement des contractualisations à venir (LEADER et Convention Territoriale).

*Voir ci-joint en annexe du document d'appui à l'ordre du jour page 33 « Bilan quantitatif synthétique de la convention territoriale PMQ (2008-2013) ».*

**\* Demande de subvention européenne FEADER 341B pour de l'ingénierie territoriale 2014 : modification du plan de financement présenté en mars 2014**

Suite à un retour du service instructeur de la demande de financement présenté au Comité syndical de mars 2014, un nouveau plan de financement est proposé permettant de solliciter un montant un peu inférieur de fonds européen FEADER (mes 341 B).

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

**Objet : Demande de subvention FEADER- pour de l'ingénierie thématique 2014 du Pays Midi-Quercy : modification du plan de financement présenté le 10/03/2014**

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy coordonne et anime la mise en œuvre d'une Convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2008-2013).

Dans ce cadre le SM PMQ est amené à animer et coordonner des thématiques spécifiques afin d'établir des stratégies territoriales dans ces domaines.

Ainsi en 2014, le SM PMQ va mutualiser une ingénierie axée la communication institutionnelle et touristique et la coordination de la politique touristique du Pays MQ. L'ensemble de cette ingénierie territoriale thématique peut bénéficier notamment de financement européen via le fond FEADER (mesure 341 B). Un premier plan de financement a été validé à la séance du 10 mars 2014, qui doit être modifié pour tenir compte de recommandations du service instructeur.

L'ancien plan de financement prévisionnel était le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	23 000	montant
<b>I-Ingénierie de projets interne: chargés de mission (1 ETP)</b>	<b>42 000 €</b>	UE (FEADER 341 B) : 50%	<b>21 000 €</b>
		ADEME (30%)	12 600 €
		Autofinancement (20%)	8 400 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>42 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>42 000 €</b>

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	23 000	montant
<b>I-Ingénierie de projets interne ( 1 ETP):</b>	<b>38 440 €</b>	UE (FEADER 341 B)	<b>14 174.4 €</b>
1- Poste de chargé de mission Communication institutionnelle et touristique MQ (à 0,8 t.p):salaire chargé	30 500 €	CR MP (40% sur poste 1 )	12 200 €

2- Poste de chargé de mission Tourisme MQ (0,2 ETP affecté); salaire chargé	7 940 €	Autofinancement (20%)	12 065.6 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 440 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>38 440 €</b>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

#### **x Programme européen LEADER MQ**

- *Programme LEADER IV (2007-2013) : fin de programmation (information sur le CP LEADER du 01/07/14) :*

A l'issu du Comité de programmation LEADER du 1<sup>er</sup> juillet 2014, **96% de la dotation dédiée au territoire (soit 1 746 533€ de l'enveloppe dédiée de 1 806 000€ pour un montant total d'opération de 5 940 435€) a été engagée.** De plus la liste de projets en avis d'opportunité représenterait un montant de FEADER supérieur à celui disponible. Toutefois des sous réalisations de projets déjà programmés devraient permettre de pourvoir répondre pratiquement à tous les besoins.

Le prochain programme LEADER (2014-2020) devrait prendre le relais courant 2015, si bien sur le Pays MQ est retenu à l'issu de l'appel à candidature initié par le Conseil Régional MP.

- *Programme LEADER V (2014-2020) : information sur l'appel à candidature*

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées vient d'émettre l'appel à candidature pour le programme européen LEADER pour la période 2014-2020.

- 69.7 M€ prévu au FEADER (contre 30 M€ précédemment)
- GAL sélectionné à l'issu d'un appel à projet en 2 temps :
  - *AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour le 13/06/14 pour une réponse le 31 juillet*
  - *Puis dépôt des candidatures (pour les territoires retenus) au 30 novembre 2014 (1<sup>er</sup> appel) et le 10 janvier 2015 (2<sup>ème</sup> appel)*
- **Seuil minimum de population de 45 000 hab par GAL (hors agglo)**
- Territoire éligible : un PETR, un PNR ou EPCI si zone d'emploi couverte
- Volonté de la Région de couvrir le maximum de territoires ruraux (23 GAL maximum, contre 16 actuellement)
- Thèmes à privilégier : maintien et diversification des activités économiques ; qualification infrastructure d'accueil liées aux activités éco ; qualification et diversification de l'offre touristique ; renforcement de l'accessibilité aux emplois et aux services ; développement de l'économie de proximité ; valorisation économiques des ressources patrimoniales, culturelles et culturelles ; améliorer la mobilité et l'intermodalité ; favoriser la transition énergétique

*M.MAFFRE Christian a évoqué l'atelier prospectif LEADER qui s'est déroulé à Monteils le 09 juillet dans une ambiance studieuse et constructive. Près de 80 personnes ont « planché » sur le bilan et les perspectives pour le territoire pour les années 2015-2020. Une synthèse de ces travaux sera établie et contribuera à l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014 2020. D'autres moments collectifs sont prévus en septembre-octobre afin de faire participer les acteurs du territoire à notre candidature LEADER.*



*Le Comité syndical a pris connaissance des critères d'éligibilité pour répondre à l'appel à candidature au programme LEADER 2014 2020. Il a souhaité positionner le territoire MQ pour cet appel à projet et a donc autorisé le Président du SM PMQ à répondre dans un premier temps à l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) avant le 31 juillet 2014.*

### III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

#### \* Habitat – Logement

- *Information sur la réponse du Syndicat Mixte du PMQ à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME sur la thématique "déploiement local de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé" :*

*Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour, pages 34 à 36 « Synthèse de la réponse à l'AMI Plateforme logement privé ».*

Six territoires (dont le SM PMQ) auraient répondu à cet appel à manifestation d'intérêt. Une audition du SM PMQ a eu lieu le 3 juillet (en visioconférence à la cyberbase de Caylus) pour défendre la candidature du PMQ, à laquelle a participé M.MAFFRE, Mme Pern-Savignac, des techniciens du SM, et l'ADEME et le CR MP.

M.MAFFRE a précisé que notre candidature sera étudiée dans l'été et si le PMQ est retenu, une délibération sera proposée sur le programme retenu.

#### \* Animation de deux documents d'objectifs de sites Natura 2000

Il est proposé une délibération concernant l'animation 2015 des Documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches », en vue d'approuver le programme prévisionnel 2015, le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le SM PMQ à demander les subventions correspondantes.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

#### **Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 - Tranche 2015**

##### Rappel concernant la structure porteuse de l'animation des DOCOB

Monsieur le Président rappelle que depuis le comité de pilotage du 22 mai 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation de deux Documents d'objectifs liés aux sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches », Zones Spéciales de Conservation.

Lors de la réunion des comités de pilotage de ces sites Natura 2000 qui s'est tenue le 25 juin 2014, des désignations ont été opérées par des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements pour l'animation des Documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 pour la période 2015-2017. En cohérence avec la délibération prise le 22 mai 2014 par le comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy :

-Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été désignée comme la structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des Documents d'objectifs Natura 2000 des deux sites mentionnés, pour la période 2015-2017,

- M. Christian MAFFRE a été désigné Président des comités de pilotage de ces deux sites pour cette période,

- Mme Françoise ZAMBONI a été désignée vice-présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 « Causse de Gaussou et sites proches » et M. Gérard AGAM vice-président du COPIL du site

Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère ».

#### Rappel concernant les conventions cadre relatives à l'animation des DOCOB

Des conventions cadres pour la mise en application de chacun de ces DOCOB ont été passées entre le SMPMQ et l'Etat (Préfecture de Tarn-et-Garonne) le 22 décembre 2011, pour une période de trois ans. Ces conventions prenant fin au 31 décembre 2014, elles devront être renouvelées pour la période 2015-2017, dans le même esprit que la convention cadre actuellement en cours (sur la période 2012-2014).

Ces conventions précisent que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de ces DOCOB, conformément au cahier des charges régional de l'animation. Elles autorisent la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation des DOCOB.

Pour mémoire : afin d'assurer la majeure partie de l'animation de ces Documents d'objectifs, **le SMPMQ a choisi, pour le volet 2014 de l'animation (de fin avril à fin décembre), un opérateur : il s'agit d'un groupement incluant le CPIE Midi-Quercy (mandataire), la Chambre d'agriculture du Tarn et le CEN Midi-Pyrénées.**

L'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy contribue à l'animation de ces DOCOB en assurant notamment un suivi des actions réalisées par l'opérateur ; en participant à certaines actions et en réalisant certaines tâches administratives, financières ainsi que des travaux d'édition.

Les conventions cadres passées avec l'Etat précisent les modalités financières liées à l'animation de ces DOCOB. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention de l'Etat ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président rappelle que le SM PMQ a proposé sa candidature en tant que structure porteuse de l'animation des DOCOB **sous réserve que les conditions de financement de l'animation des DOCOB, telles qu'elles ont été définies au cours de la période précédente (2012-2014), soient maintenues dans les mêmes proportions d'autofinancement, soit une participation du SM PMQ à hauteur de 10 % des dépenses de l'animation.**

#### Propositions pour l'animation 2015 des Documents d'objectifs (DOCOB)

Le programme prévisionnel lié à la tranche 2015 de l'animation des DOCOB (version de projet) et le montant global des dépenses prévisionnelles correspondantes ont été présentés lors de la réunion des comités de pilotage de ces deux sites, le 25 juin 2014.

**1- Le programme prévisionnel de l'animation des DOCOB volet 2015 est transmis aux membres du Comité Syndical ; il est proposé de l'approuver.**

**2- L'animation des DOCOB volet 2015 sera constitué de plusieurs tranches de réalisation : des actions « minimum » (qui constitueront une « tranche ferme » dans le futur marché public) et des actions conditionnelles de niveau 1 et 2 (qui constitueront des tranches conditionnelles à bons de commande). Les dépenses liées aux actions conditionnelle 2 ne seront réalisées que si le budget dont dispose le SM PMQ permet de réaliser les actions considérées comme prioritaires : actions « minimum » et actions conditionnelles 1.**

**Les dépenses dans le cadre du volet 2015 de l'animation des DOCOB seront engagées en fonction du montant des aides financières qui seront accordées pour cette animation (non connu à ce jour) et du choix final du SM PMQ dans le courant de l'année 2015. Les dépenses prévisionnelles totales seront réparties comme suit :**

<b>Dépenses prévisionnelles – Animation 2015 des DOCOB</b>	
--	--

Tranche ferme (au minimum)	27 100 €
Tranche ferme + actions conditionnelle 1	41 660 €
Tranche ferme + actions conditionnelles 1 + 2 (au maximum)	52 300 €

3- Le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2015 est transmis aux membres du Comité Syndical. Le plan de financement suivant est proposé (il correspond à la tranche ferme et aux tranches conditionnelles : « au maximum »)

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causses de Gaussou et sites proches" - 2015					
Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Prestation de service (opérateur chargé de l'animation des DOCOB)	43 940,00	84%	Union européenne - 323 A	26 150,00	50 %
Autres dépenses (édition et impressions de documents, frais de personnel du SM PMQ...)	8 360,00	16%	Etat (DREAL)	20 920,00	40 %
			Autofinancement PMQ	5 230,00	10 %
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>52 300,00</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 300,00</b>	<b>100 %</b>

La mission confiée à l'opérateur actuel de l'animation des deux Documents d'objectifs de ces sites Natura 2000 s'achevant à la fin de l'année 2014, **il est envisagé de lancer une consultation de marché public en procédure adaptée afin de choisir un opérateur pour une nouvelle période d'animation de trois ans (2015-2017)**. Ce marché public sera constitué, pour chaque volet de l'animation (2015 / 2016 / 2017) d'une tranche ferme et de tranche(s) conditionnelle(s) à bons de commande. Cette consultation sera engagée par le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, qui signera également tous les actes et documents relatifs à ce marché public, conformément aux délégations générales accordées au Président (cf. délibération n°4, comité syndical du 22 mai 2014).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme prévisionnel proposé pour le volet 2015 de l'animation de ces DOCOB
- **D'APPROUVER** la répartition des dépenses proposées entre tranche ferme et actions conditionnelles
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé pour le volet 2015
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB

La réunion des comités de pilotage de ces sites Natura 2000 s'est tenue le 25 juin à Caylus.

M.MAFFRE a confirmé que dans tous les cas le SM PMQ ne dépassera pas les 10 % d'autofinancement pour cette opération ;

\* Gestion forestière et biodiversité : espèces caractéristiques des milieux forestiers

Deux animations se sont déroulées en Pays Midi-Quercy, le 24 mai à Saint Antonin-Noble Val et le 13 juin à Vaissac, dans le cadre de cette opération

\* Pour plus d'informations : cf. Note d'informations en *annexe du document d'appui à l'ordre du jour en page 41.*

\* Agriculture / Circuits courts de proximité

- *Information sur la démarche "Produits en Pays Midi-Quercy" : nouvelle charte des acteurs culturels.*

Philippe DARBOIS a évoqué le retour positif sur la rencontre « producteurs/restaurateurs » et la signature officielle d'une nouvelle charte avec « la famille » des acteurs culturels réalisés le 30 juin 2014 après-midi à la salle des fêtes de Saint-Cirq.

M.RAEVEN Pierre a insisté sur la nécessité d'accompagner cette démarche collective pour que les acteurs économiques concernés (agriculteurs, restaurateurs, artisans ...) se l'approprient.

*Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour, pages 42 à 43, la liste actuelle des adhérents (producteurs et restaurateurs) à la démarche « Produits en PMQ ».*

- *Transfert étude faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage bio du Syndicat Mixte du PMQ à la Communauté de Communes QRG*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

**Objet : Étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique en Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre des circuits courts de proximité, une étude-action de faisabilité technico-financière autour d'un projet d'espace test agricole en maraîchage biologique sur le Midi-Quercy avait été envisagée par délibération n°7 du 23 mars 2012.

Cette étude, devait, dans un premier temps, identifier le lieu pressenti puis analyser les conditions techniques, juridiques et économiques de mise en œuvre de cet espace test, qui aura pour vocation de mettre en situation de professionnalisation accrue des candidats à l'installation agricole.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron souhaite réaliser cette étude sur leur territoire et de fait qu'il leur soit transférés la maîtrise d'ouvrage ainsi que les financements qui en découlent.

Monsieur le Président rappelle le contexte du projet :

**OBJECTIFS :**

- La vérification de la faisabilité technique, juridique et économique de la couveuse d'activité agricole en maraîchage biologique,
- Approfondit les différents aspects abordés dans l'étude d'opportunité réalisée dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT en 2011,
- La vérification et la formalisation du degré d'implication des partenaires dans le projet

**CONTENU DU PROJET**

- Une expérimentation depuis trois ans d'introduction de produits bio et locaux dans les repas d'une dizaine de cantines scolaires et une maison de retraite du PMQ en partenariat avec BIO 82 : un constat d'une inadaptation de l'offre locale à cette demande croissante de la Restauration Hors Domicile publique par un manque d'organisation et de structuration de la production sur ce débouché,
- Une volonté politique d'accompagner à tous les niveaux de responsabilité cette demande citoyenne et nationale vers une alimentation de qualité et de proximité. Cette volonté pourrait se concrétiser par des actions originales et structurantes afin de franchir un cap en matière d'offre de produits bio notamment dans les cantines scolaires.

Par ailleurs les candidats à l'installation en maraîchage biologique sont de plus en plus nombreux mais requièrent un accompagnement spécifique, eu égard à leur origine non agricole, pour atteindre le

niveau de professionnalisation souhaité.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de mener une réflexion opérationnelle sur la structuration du maraîchage biologique en PMQ via l'opportunité d'un espace test pour la restauration hors domicile.

Un groupe projet ADEFPAT composé d'élus des collectivités (Albias, Bioule, Saint Etienne de Tulmont et Septfonds), de représentants des organismes professionnels agricoles (ADASEA, ADEAR 82, Bio 82, Chambre d'agriculture 82), de représentants du Pays Midi-Quercy et de la coopérative OZON, a participé à 9 séances de travail réparties sur la période février-octobre 2011.

Chaque séance était construite autour d'une thématique précise avec pour objectif de mieux appréhender la problématique concernée et de concevoir une réponse collective adaptée. Des témoignages d'intervenants extérieurs, ainsi qu'une visite ont permis de familiariser le groupe aux aspects techniques et d'acquérir un langage commun.

Conclusion du groupe projet :

A travers chaque thématique abordée, le groupe projet a ébauché les contours de la future couveuse en s'appuyant sur les contributions de différents acteurs du territoire et en s'enrichissant des témoignages d'expériences similaires sur d'autres territoires.

Un comité de pilotage final de cet accompagnement ADEFPAT le 08/11/12 a conclu en la pertinence de la création d'un espace test agricole en MQ en privilégiant des mutualisations de moyens humains et juridiques avec les partenaires associés (OZON, Chambre Agriculture, BIO 82, ...).

L'outil de professionnalisation pressenti devra permettre aux nouveaux candidats à l'installation agricole de se mettre en situation réelle de production et de commercialisation pendant une période de 2 à 3 ans, appelée phase test.

Pendant cette phase test, ce type de dispositif permet aux candidats à l'installation :

- De tester en grandeur réelle leur capacité à produire et à vendre, sans prise de risques, dans le cadre protégé d'une sorte "d'exploitation école" avec un hébergement juridique adapté, sous contrat d'accompagnement au projet d'entreprise,
- De parfaire leurs connaissances techniques et de gestion,
- De mûrir le projet d'installation et de ne s'y lancer qu'après s'être assurés d'avoir réuni toutes les conditions pour réussir,
- De faciliter leur accès au foncier dans le cadre d'une nouvelle dynamique locale autour de l'installation agricole.

Monsieur le Président fait part du plan de financement qui avait été validé en comité syndical du 08 juillet 2013 par délibération n°6 :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 200 €
		CG 82 / CR MP	4 900 €
		Autofinancement	3 900€
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité d'un espace test agricole ainsi que les financements qui en découlent à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

M.FERTE Denis a précisé que 3 sites potentiels ont été repérés en QRG, suite à un appel à candidature auprès des communes .

Mme DANTHEZ qui a suivi l'accompagnement ADEFPAT en 2011 sur l'opportunité d'un espace test agricole en MQ, a confirmé qu'il était ressorti la nécessité qu'une communauté de communes se positionne pour le portage d'un tel projet. A défaut, le SM PMQ avait été proposé pour porter l'étude de faisabilité technique et juridique, dans l'attente qu'une EPCI se positionne. Il est donc logique de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude à la CC QRG dans la mesure où il y a une volonté politique de concrétiser cette démarche.

L'assemblée a souhaité que le Comité de pilotage de suivi de cette opération, instauré dès l'accompagnement ADEFPAT soit maintenu, pour garder une dimension Pays MQ à ce projet structurant pour la filière bio en maraîchage et PPAM.

\* **Plan Local Insertion Emploi (PLIE)**

➤ *Délibération sur le choix des opérateurs et assistance technique 2014*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

**Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE 2014**

Le PLIE du Pays Midi-Quercy a procédé à un appel à projet sur l'axe 3 du protocole d'accord du PLIE : Soutenir et développer l'insertion par l'activité économique.

Cet appel à projet a permis d'instruire 2 demandes de financement FSE.

Le Syndicat Mixte qui réalise l'animation et la gestion du PLIE procède aussi à ses demandes de financement sur les 2 axes d'intervention et deux opérations nouvelles sont proposées :

- ⇒ Une action de développement des compétences des référents d'accompagnement pour traiter la question de l'image dans la recherche d'emploi
- ⇒ Une action d'appui aux participants du PLIE pour utiliser un site Internet pour mettre en valeur leur candidature.

Après instruction des dossiers, les avis proposés sont les suivants :

Structure	Intitulé de l'action	Période concernée	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité	Taux d'intervention FSE	Avis du Comité opérationnel
Jardins des Gorges de l'Aveyron	Remobilisation par le maraîchage biologique	1er Janvier au 30 juin 2014	202 625,00 €	37 000,00 €	18%	Favorable
Amis du terroir	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du PLIE par la mise en emploi et l'accompagnement individualisé	Janvier à Décembre 2014	64 414,30 €	12 000,00 €	19%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Prestation de formation des référents PLIE : Communiquer par son image	1er Janvier au 31 Décembre 2014	2 320,00 €	2 320,00 €	100%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Appui aux participants à l'utilisation d'Internet	1e Janvier au 31 Décembre 2014	2 000,00 €	2 000,00 €	100%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Animation du dispositif PLIE du Pays Midi-Quercy	1er Janvier au 31 Décembre 2014	12 000,00 €	12 000,00 €	100%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Assistance technique PLIE du Pays Midi-Quercy	1er Janvier au 31 Décembre 2014	44 540,00 €	22 540,00 €	51%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Assistance technique PLIE du Pays Midi-Quercy	1er janvier au 30 Octobre 2015	27 086,00 €	18 560,00 €	69%	Favorable

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés

- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir

× **Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

- *Information sur les "Rencontres et Patrimoine" qui préfigure le PAH (distribution de la plaquette réalisée pour présenter le programme)*

× **Animation de la Vie sociale**

- *Information sur l'avancement du partenariat avec l'université du Mirail (stage master II), sur le diagnostic partagé réalisé :*

Un important travail de diagnostic partagé « Animation de la vie sociale en PMQ » a été réalisé dans le cadre de deux stages de 3<sup>ème</sup> cycle (Master DEIS du Mirail d'ingénierie sociale) successifs sur la période janvier 2013 à juin 2014. (cf: présentation de la méthodologie et du pré-diagnostic aux comités syndicaux d'avril et octobre 2013).

Un groupe « stratégie et prospective », composé de membres du CDD PMQ, techniciens de l'action sociale (CAF, MSA, DSD du CG ; EPCI ; ...), associations, élus et techniciens du SM PMQ s'est notamment réuni 6 fois pour appréhender cette thématique et aboutir à des préconisations pour un schéma stratégique d'organisation de l'animation de la vie sociale en PMQ.

Un séminaire de restitution de ce travail co-organisé avec le CDD PMQ, fortement impliqué dans cette réflexion sera proposé le 10 octobre 2014, afin de porter à connaissance ce travail et de proposer de le poursuivre en sensibilisant et en impliquant de façon particulière les élus du territoire.

M. Bonhomme F. a fait part de son inquiétude sur le champ très vaste que peut couvrir « l'animation de la vie sociale » et donc sur la pertinence pour le SM PQ à se diversifier sur ce thème, qui peut entraîner un engagement financier important.

M. MAFFRE a précisé que la démarche actuelle, fortement soutenue par le CDD PMQ est exploratoire, en partenariat avec l'Université du Mirail. Il s'agit donc uniquement d'un cadre de réflexion qui n'a pas donné lieu à un plan d'actions validé par le SM PMQ. Il suggère donc de prendre connaissance de ces travaux, notamment lors de cette réunion de restitution prévue le 10 octobre, puis le moment venu, de saisir l'exécutif du SM PMQ quand il y aura matière à décision.

#### **IV- INFORMATION DIVERSES**

- *Renouvellement du conventionnement avec le DLA (Dispositif Local d'Animation) pour l'année 2014*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité:

**Objet : Renouvellement de la participation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy au DLA 82 pour l'année 2014**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°7 du 08 avril 2013 une convention a été signée, dans le cadre du DLA, avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) dont le siège social est situé à la Maison des sports à Labège (31319). Ce dispositif a pour but l'accompagnement des structures dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses associations du territoire ont pu bénéficier

d'un accompagnement individualisé ou collectif par un consultant qui était mis à disposition et coordonné par l'équipe technique du DLA 82 moyennant une participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy de 3 300 €.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer la convention à intervenir avec l'association A2P (Association pour l'accompagnement de projets) ainsi que tout document concernant cette action

*Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour, pages 44 à 45 « Bilan DLA 2013 en PMQ ».*

M.MASSAT a demandé des précisions sur l'efficacité des accompagnements DLA réalisés en Midi-Quercy.

M.TCHOCKE a notamment témoigné sur l'accompagnement très positif dont a bénéficié le CPIE MQ lorsqu'il en était le président et qui a permis à cette association de structurer son organisation interne et son positionnement institutionnel. De même, Mme DANTHEZ, référente suppléante du SM PMQ au DLA sur la période 20088-2014, a confirmé que plusieurs associations du MQ ont utilement été accompagnées (ex : association même sans le tarin à St-Antonin NV).